Département de l'Essonne **Délibération N°DEL2026-067**
Arrondissement d'Etampes
Canton d'Arpajon
Commune de Boissy-sous-Saint-Yon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : **09/10/2026**
Date d'affichage : **22/10/2026**

Nombre de conseillers :
En exercice : **27**
Présents : **24**
Votants : **25**
Formant la majorité des membres en exercice.

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en salle de la Grange aux Anneaux à Boissy-Sous-Saint-Yon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire.

Étaient présent(e)s :
M. PICHON Jean-Marc – M. IBOUADILÈNE Francis – Mme MOUNOURY Aurélie – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – Mme GAUTHIER Corinne – M. GATTO Stéphane – M. DA SILVA Frédéric – M. FAUCHÉ Fabien – Mme BILIEN Carine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme DUCHOSAL Christine – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme MASSON Nadia – Mme DUSOLLE Stéphanie – M. FRAQUELLI Mickaël – Mme CHERON Magali – Mme MULLARD Nathalie – M. DELAUNAY Bruno – Mme FRAQUELLI Emilie – M. DIABY Moctar – Mme PAQUET Sandrine – M. TABART Cédric.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) :
M. NJATANG Urbain a donné procuration à Mme FRAQUELLI Emilie

Absent(e)(s) excusé(e)s :
Mme HEMON Alexandra
M. SANTINI Pierre

M. FAUCHÉ Fabien a été désigné comme secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CRÉATION DE POSTE

Monsieur Francis IBOUADILÈNE, 1er Adjoint au Maire en charge des affaires générales et des finances, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.boissy-ssy.fr/documents_administratifs/85400

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. La suppression des emplois existants et non pourvus se fera dans un second temps après avis du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du CIG Grande Couronne.

Les postes créés à la suite de la procédure d'avancement de grade sont les suivants :

- Adjoint technique principal de 2ème classe : 1 poste à temps complet

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer des emplois permanents pour permettre l'évolution de la carrière des agents,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer à compter du 1er décembre 2026 les postes suivants afin de pouvoir procéder aux nominations dans le cadre des avancements de grade :

- Adjoint technique principal de 2ème classe : 1 poste à temps complet.

ADOPTE la modification du tableau des effectifs ainsi proposée à compter du 1er décembre 2026.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

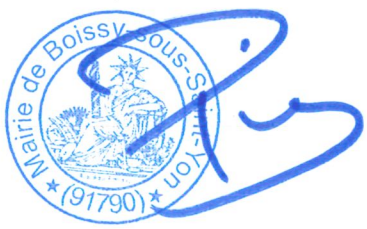
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Boissy-sous-Saint-Yon, le 15 octobre 2026.

Le secrétaire de séance,
Fabien FAUCHÉ

Le Maire,
Jean-Marc PICHON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219100856-20261015-2026-067-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.boissy-ssy.fr/documents_administratifs/85400